



AAPPMA
Lac de Paladru

Paladru le 10/02/2024

Siège social :

Mairie de PALADRU (38850)

Code siret : 804 066 868 00014

aappma.paladru@gmail.com

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AAPPMA du lac de Paladru en date du samedi 10 février 2024.

Ce sont 123 personnes dont 108 adhérents qui ont répondu présent à l'AG ordinaire de l'AAPPMA de Paladru à la salle ST Michel de Paladru.

Étaient présents les représentants des autres lacs alpins, Mme Matheron représentant la pêche au sein de la SCI du lac ainsi que M. Revillon cogérant de la SCI du lac, M. Caron Maire des communes du lac ainsi que Mme Mugnier conseillère départementale du canton.

Sont présents aussi M. Théo Lauga technicien à la Fédération départementale de pêche, ainsi que M. Jean Claude Raymond ingénieur à l'OFB.

M. le président des Ayants Droits de Colletière ne pouvant être présent s'est fait représenter.

Le rapport moral et d'activité est présenté par le président Denis GUILLAUD ainsi que plusieurs membres du CA.

L'alevinage, présenté par C. Perenon, a subi quelques modifications en 2023. Une pêche d'inventaire programmée par l'OFB ne nous a pas autorisé à réaliser la reproduction du brochet en pisciculture. L'alevinage en truitelles lacustres a aussi été reporté en novembre avec un nombre d'individu moins important que prévu. Ce sont 20 000 truitelles de 7 à 8 cm marquées à l'alizarine au niveau des otolithes qui ont été lâchées dans le lac. L'alevinage en alevins de lavarets a pu être réalisé normalement et ce sont 300 000 larves qui ont été réparties tout autour du lac.

Enfin, des branches de sapins ont été placées tout autour du lac pour favoriser les frais de la perche et du gardon. Ces deux dernières espèces sont fortement prédatées par les silures et les cormorans entre autres.

Le club pêche a fonctionné encore sur la cession 2023-2024 sous la responsabilité de J. Guibot. La bonne humeur est toujours d'actualité et a

permis à plusieurs adeptes de s'initier ou de se perfectionner au montage des nymphes et des gambes. Certains pêcheurs confirmés ont pu aussi partager leur savoir avec les novices. Les échanges sur l'utilisation de leurres pour les carnassiers et sur l'utilisation des écho sondeurs sont aussi d'actualité dans le fonctionnement du club. Il fonctionne tous les vendredis de 18 à 20 heures aux mois de novembre, décembre et janvier à la maison de la pêche à Paladru.

Plusieurs animations ont été organisées par M. Farastier en collaboration avec l'association Locoactive pilotée par Patrice Monnard et les techniciens de la Fédération. Une initiation sur l'identification des invertébrés du milieu aquatique a aussi été réalisée en collaboration avec les animateurs des ENS. Une école primaire a aussi profité des activités sur la pêche au coup sur les étangs de Salamandre en coopération avec la Gaule du Suran.

Le président présente ensuite la vie de l'association en énumérant les différentes activités qu'elle organise tout au long de l'année : permanences pour la ventes des cartes de pêche, différentes réunions du CA avec l'AG, repas des bénévoles, concours de pêche au lavarets, participation au salon des étangs... L'AAPPMA a aussi participé à de nombreuses réunions : ENS Véronnière, Syndicat du bassin versant, SYMBHI, fédération de pêche, avirons, mairie VLP, Pays voironnais, OFB, Gippal, France étang etc.

Les prises ont été nombreuses encore cette année avec cependant un printemps décevant pour les prises de lavarets. Le milieu et la fin de saison ont été tout de même plus satisfaisante. De belles perches et de nombreux brochets ont fait le bonheur des pêcheurs. La friture a été aussi abondante en fin d'été et de beaux silures ont été prélevés. Ces derniers sont de plus en plus abondants et nous incitons les pêcheurs à ne pas les remettre à l'eau. Le CA a décidé de donner un droit de pêche journalier en bateau pour toute prise de cette espèce qui aura été montré à un garde dès cette année 2024.

La reproduction du lavaret a été spectaculaire cet hiver et le niveau élevé des eaux du lac en laisse présager une très bonne réussite. Les travaux d'entretien du Courbon réalisés en 2022 ont permis d'observer 8 zones de frais de truites lacustres mais elles sont de moins en moins nombreuses.

Le tir du Cormoran est toujours interdit. La fédération nationale expérimente l'impact de cet oiseau sur les populations de poissons. Quatre départements sont concernés et une espèce, l'omble, est particulièrement surveillée. La fédération nationale essaie d'apporter des arguments pour autoriser à nouveau le tir des ces oiseaux fortement prédateurs du milieu aquatique.

Au niveau de la garderie, M. Despierre précise que les trois gardes ont fait 300 interventions auprès des pêcheurs. Plusieurs procès verbaux ont été dressés. Un nouveau garde vient renforcer l'équipe. Mr Patrice Bechet a été assermenté en 2023 et sera opérationnel dès 2024. Les contrôles seront surtout faits sur le remplissage des carnets de prises. Si les cartes ont été prises sur internet, les pêcheurs doivent récupérer un carnet de pêche auprès des gardes du lac ou de

l'office du tourisme. Sur le carnet la date doit être cochée dès le début de la pêche et les prises notées au fur et à mesure. Avec l'application VIGIPECHE qui devrait être fonctionnelle en 2024 pour notre AAPPMA, les procès verbaux seront dressés immédiatement au moment du contrôle.

M. Despierre qui est aussi garde de la SCI demande aux pêcheurs de respecter la distance de 50 m de toute habitation lorsque les propriétaires sont présents.

Dans le cadre du suivi du frai des différentes espèces de poissons, Yves Bidaut explique la problématique du niveau du lac. Pour la truite la confluence entre le lac et le ruisseau du Courbon est une entrave à la montaison des truites. De même, le nombre de zone de frai reste aussi insuffisant. Le corégone qui doit frayer sur un support de gravier nécessite aussi un niveau de l'eau suffisamment élevé et surtout constant pendant tout le temps de l'incubation des œufs. Ces dernières années, le niveau du lac n'a pas toujours été assez haut et n'est pas resté à un niveau constant de janvier à mars. La reproduction du brochet est aussi mise à mal à cause d'un manque de zone de frai et surtout à cause d'un merlon au niveau du marais de la Verronière qui empêche les brochets de remonter dans les prairies inondées. Les courbes de niveau du lac de 2015 à 2020 montrent que ce niveau est trop bas lors de la période de reproduction du brochet sur au moins 4 années.

Mme Matheron intervient pour préciser que son action va dans le sens d'une meilleure protection des roselières et d'une reproduction optimum des poissons dans le lac. Cela nécessite que le niveau du lac soit au maximum en janvier. Elle regrette la lenteur administrative dans la gestion des vannes qui régule le niveau de l'eau.

Le président fait ensuite le point sur les règles issues de l'arrêté préfectoral qui régit la pêche sur le lac. Les dates d'ouvertures et de fermetures resteraient inchangées pour les différentes espèces de poissons. Le quota et la maille du corégone ne changerait pas non plus. **Seul le quota du brochet changera, seulement deux poissons par jour seraient autorisés. La truite reste fermée jusqu'en mars 2028.**

Il précise enfin que le nombre d'heures de bénévolat décomptées s'élève à plus de 2000 heures pour un équivalent de 60 000 euros.

Il soumet au vote ce compte rendu moral et d'activité

Vote :

POUR : 108

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte rendu moral et d'activité est adopté à l'unanimité.

Le bilan financier est présenté par le trésorier Henri Prieto. Dans un premier temps, le vice-président, Bernard Kurzawa fait le bilan des cartes vendues pendant l'année 2023. C'est une augmentation de 6,5 % qui représente environ 10 000 € de recette pour notre AAPPMA. Le reste des recettes est reversée à différentes instances comme la fédération départementale, l'agence de l'eau

(RMA), la fédération nationale (CPMA) etc. Les ventes sont réalisées pour 1/3 sur internet, 1/3 lors des permanences et 1/3 auprès des dépositaires.

H. Prieto fait part des différents postes du bilan financier. Les recettes s'élèvent à 97 495,85 €. Les dépenses sont de 79 506,02 €, ce qui donne un résultat de l'exercice 2023 de 17 989,83 €. Ce résultat est élevé mais il ne tient pas compte d'un chèque qui n'a pas encore été retiré. De plus certaines dépenses prévues ont été réduites comme l'alevinage en truitelles, la reproduction artificielle du brochet qui n'a pas eu lieu etc.

En caisse au 31 décembre 2023 : 169 761,63

Les vérificateurs aux comptes, Mrs Despierre et Guibot prennent alors la parole pour indiquer qu'après vérification, ils donnent quitus au trésorier pour la tenue rigoureuse des comptes de l'AAPPMA et pour le travail effectué dans son ensemble.

Le bilan financier est voté par l'assemblée :

POUR : 108

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Bilan financier est adopté à l'unanimité.

Bilan des carnets de capture :

Romain Sick fait le bilan du dépouillement des carnets de capture de l'année 2022. Deux espèces, le lavaret et le brochets sont à prendre en compte.

Le lavaret, avec un nombre de capture de 9776 est revenu à un niveau normal pour notre lac après l'année record de 2021 avec 17037. La taille moyenne des prises reste élevée à 42,6 cm. Ces données ainsi que l'observation du frai très conséquent cet hiver permettent de maintenir les quotas et la maille pour cette espèce.

Le brochet, dont le nombre de capture est régulièrement en baisse, est cependant de plus en plus pêché et ce sont 133 prises qui sont dénombrées sur les carnets. Les difficultés que rencontre cette espèce pour se reproduire ont nécessité une modification du quota qui est prévu à 2 prises par jour dans le prochain arrêté préfectoral. Cette mesure avait déjà été notée dans le règlement intérieur de l'AAPPMA ces deux dernières années.

En 2022, 317 carnets ont été récupérés ce qui nous permet d'avoir des résultats très significatifs. Romain insiste sur le fait de renseigner les totaux mensuels ainsi que le total annuel. Ces opérations ne prennent que quelques minutes et facilitent grandement l'exploitation des données. Vous pouvez aussi laisser des messages sur les carnets.

Ils serviront à mesurer certaines opérations d'alevinage et de décider des orientations à prendre pour les années à venir. L'exemple de la présence du silure est très significatif et nous vous conseillons fortement de noter les prises pour cette espèce sur les carnets.

Les projets 2024 :

Chronologiquement :

- Février Mars Avril: larves de Lavarets : 210 000 déversées directement au lac et 90 000 grossis en pacage avant lâcher.
- Mars Avril : Reprise de géniteurs brochets et pisciculture pour alevinage.
- Avril : Etude frayère brochet avec la fédération départementale et le club de plongée.
- Début Avril : Immersion branches de sapins pour frai des perches.
- Concours Lavarets sociétaires le 13 Avril 2024.
- Fin Avril : Déversement de truitelles fario lacustres (40 000 de 2/3cm marquées à l'alizarine).

Reprise de géniteurs de brochet :

Albert Hustache, en l'absence du président des Ayants Droits de Colletière apporte des précisions sur la pisciculture. En l'absence de reprise de géniteurs de brochet cette année 2023. Des travaux ont été réalisés pour augmenter la capacité de fonctionnement. Des bouteilles et des bacs de grossissement ont été rajoutés. Il précise aussi qu'une zone de frai a été remise en fonctionnement sur Colletière après défrichage d'une végétation trop abondante. Une récupération des déchets a encore été réalisée régulièrement tous les 15 jours pour permettre aux brochets d'accéder correctement à cette zone.

Une demande de reprise de geniteurs de brochet pour 2024 est lancée auprès de la préfecture.

Etude du brochet au lac de Paladru :

Cette étude est mandatée par la fédération départementale de pêche de l'Isère. Elle est présentée et suivie par Théo Lauga technicien à la fédération.

Depuis longtemps le brochet, *Esox lucius* est bien étudié. Deux autres espèces, *Esox aquitanicus* et *Esox cisalpinus* ont été mises en évidence il y a quelques décennies seulement. Dans le lac de Paladru, le brochet présent pourrait appartenir à l'espèce *Esox cisalpinus*. Cette particularité pourrait être favorisée par la gestion patrimoniale du brochet avec les reprises de géniteurs provenant du lac.

L'étude proposée permettra d'avoir une connaissance plus approfondie du brochet au lac de Paladru afin de stabiliser sa population à niveau supérieur à celui constaté aujourd'hui.

1- les constats : A Paladru, le suivi du brochet a été réalisé uniquement par les pêcheurs. Il ressort en particulier que les captures sont en déclin depuis plusieurs années. Par contre les résultats des pêches OFB montrent une stabilité de la population mais en deçà de l'abondance normale pour ce genre de lac.

2- Les actions menées jusqu'à maintenant : Des solutions ont été mises en place pour gérer cette insuffisance. D'une part, c'est la capture de géniteurs pour réaliser la fécondation en pisciculture. D'autre part, une étude a été réalisée dans le cadre d'un stage master en 2021 par Léo Pujolle pour cartographier les frayères et déterminer celles qui doivent être améliorées et aménagées.

3- L'utilité de l'étude : Le but est d'affiner la connaissance de l'espèce sur le lac pour améliorer certains aspects de son cycle de vie. En étudiant sa reproduction il sera peut être possible d'optimiser le nombre de brochet dans le lac. L'étude portera sur la croissance et l'âge de la maturité sexuelle, sur la génétique, sur le repeuplement au niveau pisciculture et sur les zones de frai.

4- Plan d'action mis en place dès cette année :

- Effectuer des plongées pour repérer d'éventuelles frayères non conventionnelles, par exemple les herbiers de characées.
- Réaliser des scalimétries et des otolithométries pour mieux connaître la croissance des poissons. Il faut prélever des écailles sur le dos des poissons même vivants et garder les têtes des individus prélevés.
- Prélever des morceaux de tissus, par exemple au niveau de la nageoire dorsale, pour faire une recherche ADN.
- Marquer des alevins à l'alizarine pour connaître l'origine des captures dans les années à venir. Cette action pourrait permettre de mettre en évidence l'utilité de la reproduction en pisciculture.

5- Cette étude débouchera sur :

- La compréhension du comportement du brochet au moment du frai. Ceci pourrait conduire à une modification de la gestion hydrologique des eaux du lac. Des travaux pourraient être ciblés pour améliorer sa reproduction.
- Une meilleure connaissance de la croissance des poissons et de leur cycle de vie qui pourrait aboutir à une modification de la réglementation.

- Enfin, la gestion actuelle pourrait être affinée pour une meilleure efficacité de nos actions, en particulier au niveau de la pisciculture.

Les résultats et analyse de la pêche scientifique :

Les résultats :

Jean Claude Raymond, ingénieur à l'OFB, présente les résultats de la 4ème pêche d'inventaire sur le lac de Paladru, la dernière pêche datant de 2017. Le premier constat est une grande variabilité des effectifs par espèce mais la biomasse reste stable. Ce constat indique un fort potentiel de croissance et de production. Le deuxième constat est que la taille des prises montre une faible abondance des poissons de 2 étés. Pour les individus de 3 étés et plus, l'abondance est bien plus élevée. Le troisième constat est la classe d'abondance pour chaque espèce. Les espèces les plus en progression sont le gardon, le rotengle et la perche soleil. Inversement le chabot est en forte régression. Un doute persiste pour la perche et le corégone. Le brochet, plutôt stable est nettement en deçà de l'abondance normale pour notre lac.

L'analyse des résultats :

- Les espèces en progression sont peu sensibles au réchauffement des eaux pendant la reproduction.
- Les autres espèces indiquent des problèmes fonctionnels du lac. En particulier le corégone est sensible aux variations de température et d'oxygène. Les taux d'oxygénation, en septembre, étaient insuffisants voire nuls en dessous de 27 m de profondeur. Cette forte désoxygénation d'ampleur anormale en profondeur augmentée d'une trop forte teneur en phosphate et en nitrate ne sont pas favorables à une bonne santé des populations. Si on rajoute les variations régulières du niveau du lac au moment du frai et de l'incubation des œufs, la population de lavaret ne peut pas être abondante dans toutes les tranches d'âge.
- La population de brochet demande un diagnostic plus précis et sera analysée après l'étude de Théo Lauga

En conclusion :

- Les populations de certaines espèces de poissons n'affichent toujours pas une situation conforme à son potentiel très élevé.
- La qualité de l'eau demeure insuffisante et contribue au maintien d'une strate totalement désoxygénée à cause d'un apport beaucoup trop important en N et en P. Comme le réchauffement de la température ne permet plus la bascule des eaux, la couche profonde du lac est dans un état trophique dysfonctionnel, elle s'eutrophise. Ce phénomène a créé un

déficit d'habitat pour certaines espèces comme le corégone. Le déficit de production biologique est aussi très important en larves et en mollusques.

- La gestion du niveau des eaux impose des fluctuations pas toujours synchrones avec l'hydrologie naturelle. Les niveaux des eaux à certaines périodes sont régulièrement incompatibles avec le cycle reproductif des espèces majoritaires ou emblématiques du lac (brochets, corégones, gardons, perches).

Les mesures à prendre :

Un besoin fort de diagnostic opérationnel sur l'état des eaux est plus que nécessaire dans le but de rétablir les niveaux trophiques d'un tel lac.

La qualité et le niveau des eaux sont à reconsidérer sérieusement pour rétablir le fonctionnement d'un tel écosystème qui, au niveau environnemental n'est pas suffisamment pris en considération à l'heure actuelle.

Les interventions :

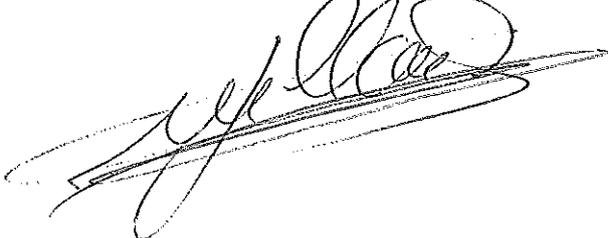
M. le maire remercie le président Guillaud pour le dynamisme de l'association et précise qu'il laisse le local actuel à disposition jusqu'à ce que la nouvelle maison de la pêche soit fonctionnelle. Il fera en sorte d'investir la mairie dans la concrétisation du projet.

Mme Isabelle Mugnier remercie tous les partenaires qui œuvrent pour préserver l'écrin naturel qu'est le lac et tient à faire en sorte que le projet de la maison de pêche aboutisse. Elle précise encore que le conseil départemental mène une étude pour évaluer l'impact du réchauffement climatique sur le cycle de l'eau.

La séance s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié.

Le président :

Denis GUILLAUD



Le secrétaire :

Christian PERENON

